



Conseil régional

Groupe Front de Gauche,
Parti Communiste Français, Parti de Gauche
Ensemble, République et Socialisme

AMENDEMENT

N° 000015

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
Des 16 et 17 juin 2016**

**Rapport n° CR 112-16
MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION REGIONAL EN FAVEUR DE
L'APPRENTISSAGE:
UN CONTRAT DE PERFORMANCE ENTRE LA REGION ET CHAQUE CFA
LE RACCORDEMENT DES CFA AU TRES HAUT DEBIT
L'APPRENTISSAGE EN OPEN DATA**

AMENDEMENT

Le premier paragraphe de l'article 1 de la délibération est complété ainsi :

« Adopte le principe du contrat de performance fondé sur sept indicateurs de performance communs à tous les CFA : l'indicateur financier(le coût de formation par rapport au coût médian régional établi par secteur -Production ou Service- et par niveau de diplôme), l'évolution des effectifs, le taux de remplissage de chaque section, le taux de rupture de contrat d'apprentissage, le taux de réussite aux examens, le taux d'insertion dans l'emploi(6 mois après la sortie d'apprentissage), l'indicateur de diversification des publics (Taux d'apprentis formés issus des quartiers prioritaires de la ville, Taux d'apprentis formés déclarés en situation de handicap, **Taux de répartition femmes-hommes, en particulier dans les filières professionnelles les plus déséquilibrées de ce point de vue**).
Pour les CFA dispensant des formations de niveau 3, un critère est établi pour prendre en compte le pourcentage d'apprentis titulaires d'un bac professionnel. »

Exposé des motifs

De nombreuses filières professionnelles restent très déséquilibrées par une surreprésentation statistiques d'hommes ou de femmes, selon les métiers. La Région s'est attaquée ces dernières années à cette problématique, afin de contribuer à la lutte contre les inégalités femmes-hommes dans le monde professionnel.

Cette lutte passe notamment par la remise en cause des représentations sexistes des métiers. Elle doit être menée à tous les niveaux de l'apprentissage et de la formation professionnelle. C'est pourquoi il est proposé ici un critère visant à résorber les déséquilibres en ce domaine dans les CFA.



Conseil régional

Par ailleurs, les études montrent que le bac professionnel constitue un plafond de verre auquel se heurtent de nombreux jeunes, en particulier ceux issus des milieux populaires.

Face à cette situation, il importe de permettre à ces jeunes de poursuivre leur formation le plus loin possible au-delà du bac.

C'est l'objectif visé par cet amendement qui propose également d'ajouter au contrat de performance, pour les CFA dispensant des formations de niveau 3, un critère prenant en compte le pourcentage de jeunes issus des bacs professionnels.



Céline MALAISE